



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA LOIRE

*Direction Départementale
des Territoires de la Loire*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Indemnisation des pertes de récolte pour la sécheresse estivale et automnale de 2018

Saint-Etienne, le 15 mars 2019

Après l'avis favorable du Comité National de Gestion des Risques en Agriculture, le Ministère en charge de l'agriculture a reconnu le caractère de calamité agricole aux dommages subis par les agriculteurs de la Loire à la suite de la sécheresse de 2018 par arrêté ministériel du 11 mars 2019.

Les biens sinistrés sont les pertes de récolte sur prairies.

C'est la totalité du département de la Loire qui a été reconnu sinistré.

Les agriculteurs devront déposer leur demande d'indemnisation uniquement par télé-procédure sur Internet sur TéléCALAM:

<https://identification.agriculture.gouv.fr/login?service=https://ecoagri.agriculture.gouv.fr/calamnat-usager/>

Cette téléprocédure dite « TéléCALAM » offre plusieurs avantages. Elle permet une simplification et un traitement rapide de la demande. Elle permet de renseigner en ligne les mêmes données que sur le dossier papier. La saisie est sécurisée, guidée et la demande est enregistrée immédiatement. En fin de saisie, un accusé de réception peut être imprimé comme preuve de dépôt. Il n'y a plus de justificatif à fournir à la DDT. Ces pièces pourront, néanmoins, vous être demandées ultérieurement conformément au décret N° 20125-49 du 16 janvier 2012, qui prévoit le contrôle administratif de 5 % des demandes déposées.

Le site TéléCALAM sera ouvert du **1^{er} avril 2019 au 15 mai 2019 inclus**.

Des plaquettes d'information sont consultables sur le site de la préfecture de la Loire. Elles expliquent les démarches pour pouvoir accéder à TéléCALAM et comment se déroule la procédure de déclaration des pertes.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter :

par mail : ddt-calamites2018@loire.gouv.fr

par téléphone : 04 77 43 80 94

Contact Presse : Sandrine PECH, chef du Cabinet de direction et Communication
04 77 43 80 03 – 06 88 39 28 58 - sandrine.pech@loire.gouv.fr